



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 8857

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le projet de révision de la politique agricole commune (PAC). Les ministres de l'agriculture des Quinze ont repris les discussions sur le projet de révision à mi-parcours de la PAC. Le Commissaire européen a confirmé qu'il espérait obtenir un accord pour mars 2003. Dans un contexte de remise en cause systématique du dispositif européen d'accompagnement de l'activité agricole que constitue la PAC, il apparaît déterminant que la France puisse prendre un ensemble d'initiatives déterminantes. La PAC est un outil de développement au service de l'agriculture et des territoires. Il est impératif que la Commission européenne reconnaisse la ruralité comme un espace de travail, de progrès et d'avenir et mobilise les moyens nécessaires à son développement. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître l'action du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Les décisions prises à Berlin en mars 1999 ont donné un cadre financier pour 2000-2006. Elles prévoyaient une « revue à mi-parcours ». La Commission a fait paraître en juillet 2002 une communication sur sa vision de cette revue à mi-parcours. Des propositions formelles devraient être présentées en 2003 au conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne. La portée des changements proposés par la Commission dépasse largement le champ limité prévu par les chefs d'Etat et de Gouvernement au Conseil de Berlin, constat d'autant plus regrettable que certains bouleversements suggérés ne reposent pas sur une analyse préalable de leurs conséquences pour l'agriculture et de leur faisabilité. Par ailleurs, les conclusions du sommet de Bruxelles du 25 octobre 2002 permettent maintenant d'assurer une stabilité certaine au budget de la politique agricole commune jusqu'en 2013. Le Gouvernement a la volonté de défendre, dans les discussions sur la revue à mi-parcours qui viennent de commencer, le respect des décisions prises au plus haut niveau à Berlin, et de faire prévaloir une méthode de travail qui pose les vraies questions. Il assurera pour cela une concertation avec toutes les parties prenantes, que ce soit dans ou hors du monde agricole.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8857

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4878

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2450